



DES RÉSIDENCES SUR MESURE DE 2 À 12 MOIS

Le programme

Chaque année, la Cité internationale des arts déploie un programme de résidence sur mesure nouvellement intitulé **2-12**, sur appel à candidatures et ouvert à toutes les disciplines. Centré sur le temps nécessaire dont chaque artiste a besoin pour réaliser son projet, il laisse la possibilité à chacun de postuler pour des résidences entre deux et douze mois.

Critères d'éligibilité et sélection

Ces résidences s'adressent à des artistes ou commissaires d'exposition français ou étrangers, dans le champ des arts visuels, de la musique, des écritures et du spectacle vivant, âgés de plus de 18 ans, sans limite d'âge.

Les candidats doivent présenter un projet de résidence.

Une commission composée de personnalités qualifiées étudie l'ensemble des dossiers de candidatures et sélectionne les lauréats du programme.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accordent une attention particulière à la qualité du projet, la nécessité de la résidence à Paris, le protocole de travail envisagé et les contacts déjà établis.

Conditions de la résidence

Les ateliers-logements comportent un espace de travail et de vie meublé (espace de travail, chambre, salle de bain, cuisine). Tous les ateliers sont équipés d'une connexion Internet wifi. Certains ateliers sont équipés de piano.

Les lauréats de ce programme ont à leur charge le financement de leur résidence.

Dans le cadre de ce programme, la superficie des atelierslogements disponibles varie entre 25 et 60 m2.

Le montant de la prestation mensuelle est de 590 € minimum, en fonction de la superficie de l'atelier-logement.

Il est possible pour l'artiste de venir accompagné d'un adulte et/ou d'un enfant de moins de 7 ans. Un supplément est alors demandé.

Ces tarifs sont valables pour l'année 2021.

Calendrier

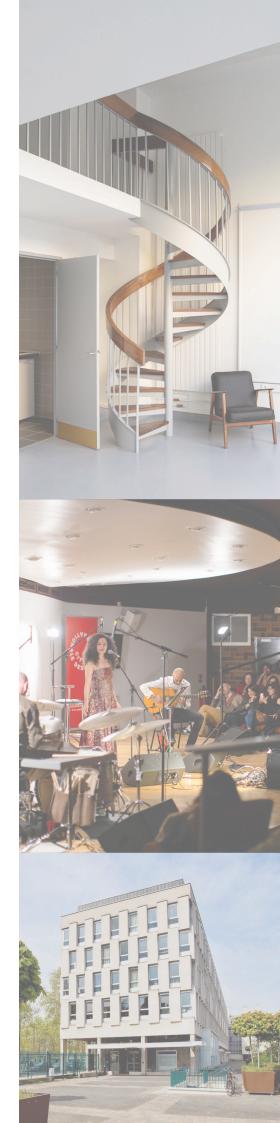
Transmission des candidatures Du 13 janvier au 28 février 2021

Annonce des résultats A partir de la mi-avril 2021

Début des résidences Début possible entre mai 2021 et mai 2022 pour une période de 2 à 12 mois

POUR DEPOSER VOTRE CANDIDATURE, C'EST PAR ICI !

Pour préparer votre candidature, merci de bien consulter la rubrique *Questions diverses* ci-après.



Questions diverses

Comment candidater?

Les candidatures se font via le formulaire en ligne dédié.

Pour déposer votre candidature, un compte google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un ICI.

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de contacter le Service des résidences de la Cité internationale des arts : commissions@citedesartsparis.fr.

Une fois votre candidature finalisée, vous ne pourrez plus la modifier. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible. Il ne sera pas donné suite aux appels téléphoniques.

Les éléments à télécharger dans ma candidature

Avant de compléter le formulaire en ligne, veillez à rassembler les documents suivants (au format pdf) :

- 1 curriculum vitæ (4 pages maximum)
- 1 dossier artistique présentant vos projets passés (entre 5 et 20 pages maximum)
- 1 note de présentation du projet que le candidat souhaite développer lors de sa résidence (entre 2 et 4 pages maximum)
- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (mp3, avi)
- Des lettres de recommandation au format pdf (5 maximum, en français et/ou anglais)

Candidater en duo / en collectif

D'une superficie variant de 25 à 60m2, les ateliers-logements sont conçus pour allier production et vie quotidienne. Ils se composent d'une pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un espace nuit. Un atelier peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant jusqu'à 7 ans.

Les candidatures en collectif doivent se faire de la manière suivante, selon les cas :

- le projet est commun : un seul dépôt de candidature au nom des deux artistes
- les projets sont différents : deux candidatures distinctes doivent être déposées (merci d'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire, que vous souhaitez partager un atelier-logement et de préciser le nom du second candidat).

Les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de deux artistes restent exceptionnelles compte tenu du faible nombre d'ateliers-logements adaptés.

Accessibilité

Nous regrettons que les ateliers-logements proposés dans le cadre de nos commissions ne répondent pas aujourd'hui aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, nous sommes à votre disposition pour vous répondre au cas par cas.

La Cité internationale des arts

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des créateurs.trices et qui leur permet de mettre en œuvre un projet de production ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts offre un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnel.les du milieu culturel. Les résident.es bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, la résidence permet également la rencontre et le dialogue avec plus de 300 artistes et acteurs. trices du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines.

En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.

CONTACT

<u>commissions@citedesartsparis.fr</u> www.citedesartsparis.fr







